

**N°2014-66 – DEMANDE D’AUTORISATION D’EMETTRE LES 6 NOUVELLES
CHAINES TNT AU CSA – R7 ET R8**

Rapporteur : Monsieur Paul CUSIN-ROLLET

Afin d’enrichir l’offre de programme en haute définition, le Conseil supérieur de l’audiovisuel a sélectionné, le 27 mars 2012, six nouvelles chaînes en haute définition : HD1, l’Équipe 21, 6Ter, Numéro 23, RMC Découverte et Chérie 25.

Ces 6 nouvelles chaînes seront réparties au sein de deux multiplex (groupes de chaînes) à savoir R7 et R8 et viendront s’ajouter aux 19 chaînes existantes depuis le passage à la Télévision Numérique Terrestre (par antenne râteau) en septembre 2011 dans notre région.

L’arrivée de ces 6 nouvelles chaînes est prévue selon le calendrier de déploiement du Conseil Supérieur de l’Audiovisuel en phase 12 pour notre région soit le 7 avril 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire d’autoriser le Président à déposer une demande visant à diffuser les multiplex R7 et R8 sur les 3 équipements qu’elle possède auprès du Conseil Supérieur de l’Audiovisuel.

Pour rappel, la Communauté de Communes gère trois « émetteurs 30-3 » (non repris par les chaînes de télévision au passage au tout numérique en 2011 et repris alors par la Communauté de Communes) :

- Tignes 2 Le Bec Rouge
- Val d’Isère 2 La Balme
- Villaroger 1 La Gurraz –La Savinaz au lieu dit le Fragnier sur la commune de Sainte Foy Tarentaise.

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide de:

- **AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à déposer une demande visant à diffuser les multiplex R7 et R8

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,

Gaston PASCAL MOUSSELARD



Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20140929-2014-66-DE
Date de télétransmission : 02/10/2014
Date de réception préfecture : 02/10/2014